

Compte rendu de la séance du 30 JUIN 2010

oOoOo

- Présents (13)** : Mesdames A.PONCET – J.BEZIAT – J.GROETZNER-
C.BARTOLOTTI- J.LABERGERIE. L.RESPLANDY –
Messieurs P.H ILHES – M.CASSAN – J.ETIENNE – C.ESTAMPE -
C.MAGRO –B.MAURI.
- Président** : Monsieur Pierre-Henri ILHES.
- Secrétaire** : Mademoiselle Cindy BARTOLOTTI.

oOoOo

Monsieur le Président ouvre la séance à 18 heures 35.

oOoOo

I - Approbation du PV de la séance précédente

Monsieur le maire soumet le procès-verbal de la séance du 19 mai dernier au vote des conseillers.

Après en avoir délibéré, le procès-verbal de la séance précédente est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire débute la séance en rappelant à l'assemblée la délibération qui a été adoptée afin de lancer la consultation de différents bureaux d'étude qui auront en charge l'élaboration de notre PLU. Douze bureaux d'étude ont été contactés et ont consulté notre cahier des charges. Cinq cabinets ont répondu et ont été convoqués en présence de Messieurs ILHES, CASSAN, ARMENGAUD ainsi que de Madame POSTAL de la DDTM.

Une synthèse sera présentée lors de la prochaine réunion du conseil municipal suivi par la validation du choix qui aura été au préalable effectué par la CAO.

II - Motion de soutien à la mise en œuvre d'un CET LASSAC

Monsieur le Maire informe l'assemblée de l'obligation qui incombe à chaque département avant le 1^{er} janvier 2012 de gérer ses déchets, par conséquent le département de l'Aude a créé il y a une dizaine d'années le SYDOM qui a actuellement la charge du traitement des déchets ménagers. Actuellement, ces derniers sont transférés pour incinération sur une plateforme sise à Toulouse.

Le plan départemental d'élimination des déchets ménagers approuvé par les services de l'Etat après enquête publique et adopté par le Conseil Général prévoit la création sur le département de l'Aude d'un C.E.T (Centre d'Enfouissement Technique) afin d'ensevelir les déchets ultimes non recyclables.

Le SYDOM a donné délégation à un prestataire privé pour assurer la gestion du site de Lassac à l'entreprise Séché Environnement.

La mise en place du C.E.T revêt une urgence environnementale et financière pour réduire le coût de traitement.

Le SYDOM sollicite le soutien des communes pour mettre en place rapidement le plan d'élimination départemental des déchets ménagers et soutenir la création du CET du site de Lassac.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à la majorité (7 pour, 5 abstentions, 1 contre) la motion de soutien à la mise en œuvre d'un C.E.T à Lassac.

III- Election d'un membre suppléant à la Commission d'Appel d'Offres

Monsieur le Maire propose de désigner Madame Andrée Poncet comme membre suppléant de la CAO pour pallier le départ de Monsieur Benoît Pradal.

Il rappelle la composition de la commission, à savoir pour les membre titulaires : C. Bartolotti, J.Groetzner, J.Etienne.

Pour les membres suppléants : A.David et C.Estampe.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la désignation de Madame Andrée Poncet en tant que membre suppléant de la commission d'appel d'offres.

IV- Consultation dossier BAC

Monsieur le Maire informe l'assemblée que pour pouvoir poursuivre l'étude relative aux bassins d'alimentation de captage du puits de La Redorte suivie par l'entreprise CALIGEE, un complément d'étude est nécessaire sur le fonctionnement du captage et de l'aquifère.

L'Agence de l'Eau et le Conseil Général financent à hauteur de 80%, mais nous devons adopter une délibération pour consulter trois bureaux d'étude qui seront chargés de soumettre sous quinze jours une proposition chiffrée qui devra comprendre :

- La réalisation de cinq piézomètres
- Un essai de pompage sur le captage
- Le nivellement de 11 points
- Les délais

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte à l'unanimité la délibération pour lancer la consultation afférente au dossier BAC.

V- Halte Nautique 3^{ème} et 4^{ème} tranche

Monsieur le Maire résume l'évolution des travaux, à savoir :

3^{ème} tranche : concernant la maison du port, nous sommes dans l'attente du dépôt du permis de construire de l'architecte Tamara RIVEL.

4^{ème} tranche : création d'un cheminement entre le Port La Fabrique et le Jardin Public (lien entre la halte nautique et le centre ancien du village). Ce dossier a fait l'objet d'une demande de subvention.

A ce jour, nous bénéficions de 62 % de subvention (Conseil Régional, Etat, nous sommes dans l'attente d'une réponse du Conseil Général.)

Corrélativement à ces demandes de subvention, nous allons tenter d'obtenir un financement européen dans le cadre du fonds européen de développement régional (FEDER). Pour ce faire, nous devons prendre une délibération pour pouvoir déposer une demande de subvention.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte à l'unanimité la délibération permettant de solliciter une demande de subvention dans le cadre européen pour la 3^{ème} et 4^{ème} tranche de la halte nautique.

VI- Questions diverses

Monsieur le Maire présente le projet de convention relatif à *l'installation des équipements WIFI* sur la commune de La Redorte.

Il rappelle que le Conseil Régional a signé un contrat de partenariat public/privé afin de résorber la « fracture numérique ». A cette fin il est amené à faire déployer une solution d'accès haut débit alternative au DSL dans les communes non éligibles. La commune de La Redorte a été contactée afin d'obtenir la mise à disposition de locaux permettant notamment un hébergement des équipements.

Monsieur le Maire précise que cette convention est un prêt à usage, par lequel la commune s'engage à prêter, à titre gratuit, à la société anonyme « Languedoc Roussillon Haut Débit » les lieux suivants :

- Un emplacement situé à la Mairie (derrière l'horloge)
- Un emplacement situé sur la RD11 en face le cimetière communal
- Un emplacement situé sur le château d'eau communal

A ce jour, notre commune est donc retenue éligible pour l'implantation d'un équipement WIFI, les études techniques sont validées, l'entreprise est prête à réaliser les travaux, il nous reste à retourner la convention dûment signée afin d'autoriser l'emplacement de ces antennes et par là même valider les lieux proposés dans le but de couvrir près de 80% du territoire.

Monsieur le Maire sollicite l'assemblée pour que celle-ci l'autorise à entériner la convention WIFI ainsi que d'ordonner les travaux afférents.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à signer ladite convention et par là même commander l'installation de l'équipement WIFI.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 45.